



## Cours d'éthique et de culture religieuse

# Un premier élève expulsé d'une école publique

**Le 12 décembre 2008** – La direction de l'école Joseph-Hermas-Leclerc de Granby devrait expulser aujourd'hui un élève de l'école parce que, depuis le début de l'année, il exerçait son droit de retrait du cours d'éthique et de culture religieuse, cours imposé par l'État sans consultation préalable des parents et contrevenant à la liberté de conscience et de religion des enseignants et des parents.

Cette expulsion fait suite à une série de menaces de suspension allant jusqu'au renvoi définitif et le signalement à la DPJ. Ces parents convoqués aujourd'hui font partie d'un groupe de sept familles subissant les mêmes menaces de renvoi de leurs enfants. La direction de l'école J-H- Leclerc exige que les parents s'engagent par écrit à obliger leur enfant à suivre le cours d'éthique et de culture religieuse, geste qu'ils refusent de poser puisque cela contrevient à leur droit à la liberté.

Bien que les parents exerçaient leur droit de retrait et avisaient l'école lorsqu'ils allaient chercher l'enfant pendant la seule durée de ce cours, la directrice parle d'absence non motivée. Selon le ministère de l'Éducation du Québec, ce cours, bien qu'obligatoire, n'influencerait en rien l'octroi du diplôme de Secondaire V, et ce malgré une absence de tous ces cours de la première année de niveau primaire jusqu'au cinquième secondaire.

La Coalition pour la liberté en éducation (CLÉ) dénonce cette mesure totalitaire contrevenant à la liberté fondamentale. Les parents réclament la liberté de choisir l'éducation morale de leurs enfants. Devant l'intransigeance de l'État, que peuvent faire les parents qui veulent protéger leurs valeurs familiales ?

Le gouvernement de Jean Charest, avec la complicité de la chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, nie aux parents le droit à l'exemption pourtant prévu dans la Loi sur l'instruction publique modifiée unilatéralement sans le consentement des parents.

Désormais, c'est l'État décide ce qui est bon pour nos enfants, les parents n'étant plus les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, ce qui contrevient à toutes les chartes des droits et liberté de la personne à travers le monde, incluant celle du Canada.

-30-

Pour information :

Richard DÉCARIE  
Téléphone : 514-464-5930  
[RichardDecarie@Videotron.ca](mailto:RichardDecarie@Videotron.ca)